

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 à 19h00, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué Grant MacKenzie
Denis Chalifoux Sylvain Marinier
Chantal Gauthier Marc Tassé
Jean Léo Legault

Absences :

Daniel Charette

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et du greffier adjoint; il est 19h00.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance est inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2. Mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

AG2018-12-9

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AG2018-12-10

4. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2008-AG-018 décrétant les règles applicables au fonctionnement de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts*, sous réserve de quelques exceptions le conseil d'agglomération a délégué au conseil ordinaire de la municipalité centrale tous les actes relevant de sa compétence dont celui d'approuver les procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue précédemment a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent

Initiales	
Maire	Greffier

l'approuver et qu'en conséquence le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture ;

Il est proposé

ET RÉSOLU, dans l'exercice des compétences d'agglomération, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 13 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5. Période de questions d'ordre général (durée maximale de 15 minutes)

ADMINISTRATION

AG2018-12-11 6. Calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil d'agglomération doit dorénavant établir un calendrier de ses séances ordinaires et ce, avant le début de chaque année civile ;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2019 tel que défini ci-dessous :

- 22 janvier 2019
- 14 mai 2019
- 10 décembre 2019
- 13 décembre 2019, à 12h00

b) qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

TRÉSORERIE

AG2018-12-12 7. Libération et réaffectation d'excédent de fonctionnement - Agglomération

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de libérer des soldes de comptes d'excédent de fonctionnement affectés à différents projets et de les réaffecter aux travaux de réfection de la bibliothèque ;

Il est proposé

ET RÉSOLU

Initiales	
Maire	Greffier

a) d'entériner la désaffectation des montants d'excédents de fonctionnement suivants pour les retourner à l'excédent de fonctionnement non affecté (71-250-00-900) :

- 71-250-00-925 (Contingences administratives) 80,03\$
- 71-250-00-927 (Cap JEM) 65 000,00\$
- 71-250-00-931 (Aménagement Place Lagny) 200 000,00\$
- 71-250-00-932 (Requête juridique - Centre sportif) 150 000,00\$
- 71-250-00-933 (Bonheur d'hiver) 15 748,13\$

b) d'entériner une affectation de 501 507,50\$ de l'excédent de fonctionnement non affecté - Agglo (71-250-00-900) pour les travaux de réfection de la bibliothèque (71-250-00-903) ;

c) d'autoriser le trésorier à utiliser l'excédent de fonctionnement affecté pour les travaux de réfection de la bibliothèque (71-250-00-903) pour combler les excédents de coût du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042 décrétant la réalisation de travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Gaston-Miron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AG2018-12-13 8. Modification de contrat - Travaux de construction et de réaménagement (Bibliothèque Gaston-Miron) - Appel d'offres TP-2017-035

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro AG2017-09-8, la Ville a octroyé un contrat à "Groupe Laverdure Construction inc." pour des travaux de construction et de réaménagement de la Bibliothèque Gaston-Miron, pour un montant de 2 227 668,68\$ taxes nettes incluses;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs directives de modifications recommandées par les professionnels de la Ville ont été demandées;

CONSIDÉRANT QUE la société "Groupe Laverdure Construction inc." demande un montant supplémentaire de 212 643,89\$, taxes nettes incluses, pour les modifications effectuées;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) d'approuver la demande de modification de "Groupe Laverdure Construction inc." concernant le contrat de travaux de construction et de réaménagement (Bibliothèque Gaston-Miron) pour un montant supplémentaire de 212 643,89\$, taxes nettes incluses, ce qui augmente le coût total du contrat à 2 440 312,57\$ taxes nettes incluses;

b) de financer le montant supplémentaire par le règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9. Dépôt du projet de règlement numéro 2018-AGEM-043 et avis de motion

Initiales	
Maire	Greffier

Le conseiller Jean Léo Legault dépose le projet de *règlement numéro 2018-AGEM-043 décrétant une dépense et un emprunt de 546 000\$ pour l'exécution de travaux d'aménagement de la promenade riveraine et de la place Lagny* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

RESSOURCES HUMAINES

TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE

LOISIRS ET SPORTS - CULTURE ET COMMUNICATIONS

SÉCURITÉ INCENDIE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

AG2018-12-14 10. Levée de la séance

Il est proposé

ET RÉSOLU de lever la séance. Il est 19h07.

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

Le greffier adjoint,
Monsieur Simon Lafrenière

Initiales	
Maire	Greffier